



2020-07-08

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

Une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Papineau, sera tenue par vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020), le **MERCREDI 8 juillet 2020 À 11h30**, à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Robert Meyer	Boileau
Pierre Labonté	Bowman
Gilles Tremblay	Chénéville
David Pharand	Duhamel
François Clermont	Fassett
Louis Venne	Lac-des-Plages
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
Christian Beauchamp	Papineauville
Thierry Dansereau, rep.	Plaisance
Luc Desjardins.	Ripon
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
Yvon Landry, rep.	Saint-Sixte
Jean Lanthier, rep.	Thurso
Adolf Hilgendorff	Val-des-Bois

Absences :

Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Martin Deschênes	Montebello
Stéphane Séguin	Montpellier
Gilbert Dardel	Namur
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet suppléant, monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service du développement du territoire, monsieur Marc Carrière ainsi que la commis de bureau, madame Sylvie Sauvé, sont aussi présents.

Le Préfet suppléant soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Conseil des maires**

1. **Mot du préfet**
2. **Appel des conseillers (information)**
3. **Ouverture de la séance (décision)**
4. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
5. **Planification et gestion des ressources financières et humaines**

5.1 Avis de motion – Projet règlement modifiant la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020 en raison de la pandémie COVID-19 (décision)

6. **Questions des membres et propos du Préfet**
7. **Levée de la séance (décision)**

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet suppléant invite les membres du Conseil des maires à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. **MOT DU PRÉFET**

Monsieur le Préfet suppléant souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents ainsi qu'aux représentants des municipalités locales.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2020-07-127

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Labonté
appuyé par M. le conseiller Christian Beauchamp
et résolu unanimement

QUE :

L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-07-128

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Landry
appuyé par M. le conseiller Louis Venne
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

5. **Planification et gestion des ressources financières et humaines**



5.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2020 EN RAISON DE LA PANDÉMIE COVID-19

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon Landry, représentant de la Municipalité de Saint-Sixte, qu'à une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 108 adopté par la Corporation de comté de Papineau concernant le changement de date de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes pour l'année 2020.

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, présente sommairement les modalités du projet de règlement aux membres du Conseil, lequel est déposé dans le cadre de la présente séance.

6. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

Aucun propos n'a été traité dans le cadre de la présente séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE (DÉCISION)

2020-07-129

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
appuyé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée. Il est 11 h 45.

Adoptée.

Luc Desjardins
Préfet suppléant

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Luc Desjardins, Préfet suppléant de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Desjardins, Préfet suppléant